

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ « LABEL'VIE »

Mesdames et Messieurs les porteurs des obligations de la société « LABEL'VIE », émises en date du 02 décembre 2019 au titre de l'emprunt décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 juin 2019 de la société « LABEL'VIE », société anonyme, sont convoqués au siège administratif, à Skhirat, commune rurale d'Assabah, préfecture Skhirat-Témara, Ouled Othmane, route nationale n°1. Les obligataires sont convoqués le 15 juin 2020 à 12h00.

Dans le contexte d'épidémie du COVID-19, et suite aux mesures de confinement, de limitation des déplacements et d'interdiction des rassemblements prises par les autorités publiques en vertu du décret n° 2.20.293 du 24 mars 2020 et du décret n° 2.20.330 du 18 avril 2020, l'Assemblée Générale des porteurs des obligations ci-dessus désignées, se tiendra par visio-conférence. En conséquence, vous êtes invités, pour exercer vos droits, à exprimer votre choix préalablement à la réunion quant aux résolutions qui vous sont proposées, uniquement, en recourant :

- au « vote par correspondance » à l'aide du formulaire de vote par correspondance ou par procuration téléchargeable depuis le site internet « www.labelvie.ma » ; ou :
- en donnant « pouvoir au Président de l'Assemblée Générale » via le même formulaire.

Seules options désormais disponibles du fait des circonstances et impératifs rappelés ci-dessus.

Ordre du jour

- Nomination du représentant permanent de la masse des Obligataires ;
- Délégation de pouvoirs ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Questions diverses.

Les porteurs des obligations émises en date du 02 décembre 2019, objet du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 8 novembre 2019 sous la référence N°VI/EM/027/2019, devront déposer au siège social de « LABEL'VIE », ou faire adresser par un intermédiaire habilité, cinq jours avant la réunion de l'Assemblée, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres. Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

Les porteurs des obligations émises en date du 02 décembre 2019, objet du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 8 novembre 2019 sous la référence N°VI/EM/027/2019, après avoir rappelé qu'ils ont été regroupés de plein droit en masse dotée de la personnalité morale, en application de l'alinéa 1 de l'article 299 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, décident de nommer en qualité de représentant permanent de la masse des obligataires pour une durée indéterminée commençant à courir à la date de la présente Assemblée Générale : Monsieur Amine BAAKILI, de nationalité Marocaine, domicilié à 119 Boulevard Abdelmoumen 5ème étage - Casablanca ; Monsieur Amine BAAKILI, ici présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées. Les frais et débours relatifs à l'exécution de la mission du représentant de la masse des obligataires seront pris en charge par la société « LABEL'VIE ».

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confirme que son mandataire Monsieur Amine BAAKILI détient tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et sous réserve des limitations qu'elle édicte, pour la défense des intérêts de la masse et notamment le pouvoir d'accomplir au nom de la masse tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des Obligataires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Le mandataire provisoire de la masse des Obligataires.

Monsieur Amine BAAKILI